

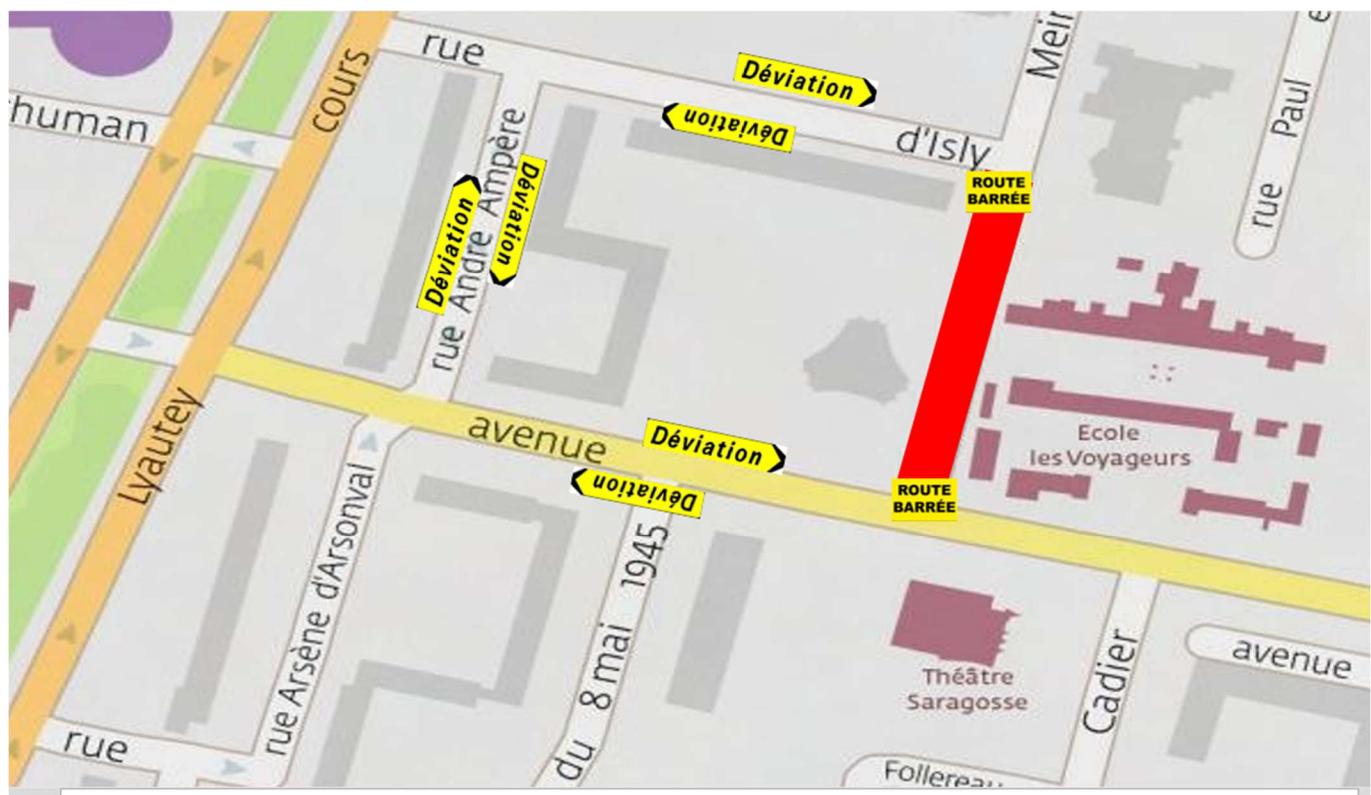
Communiqué de presse

Réseau de Chaleur Urbain : travaux rue Golda Meir

Du 19 avril jusqu'à début mai, le chantier du Réseau de Chaleur Urbain concerne la rue Golda Meir.

Durant le chantier, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue Golda Meir, dans sa partie comprise entre l'avenue de Saragosse et l'intersection de la rue d'Isly, suivant la signalisation mise en place sur les lieux, sauf pour les entreprises chargées des travaux.

Pour la collecte des déchets, les usagers sont invités à présenter leurs différents bacs rue d'Isly ou avenue de Saragosse.



Des dispositions ont été prises pour réduire au maximum la gêne occasionnée par ces travaux. Les usagers peuvent rencontrer la **médiatrice à la maison mobile de l'énergie qui se déplace le long du chantier** ou la contacter par mail à <mailto:mediateur@ecocene.fr>

Les informations sont actualisées in situ et sur le site <http://agglo-pau.reseau-chaleur.com/>

A propos du Réseau de Chaleur Urbain

Lancé le 29 avril 2019 via un Contrat de Concession de Service Public signé avec la société Pau Béarn Pyrénées Energies Services, filiale d'ENGIE Solutions et de la Banque des Territoires, le réseau de chaleur concrétise

l'engagement de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans la lutte contre le changement climatique. Il constitue une nouvelle offre énergétique renouvelable et locale pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, en complément des fournisseurs d'électricité et de gaz. L'objectif est de relier 169 bâtiments, principalement des logements collectifs, bâtiments à usages de bureaux, équipements de sports et loisirs, établissements de santé et établissements scolaires. La majorité des polices d'abonnement ont d'ores et déjà été signées. La construction du Réseau de chaleur implique la pose de 40 km de tuyauterie entre l'incinérateur de Lescar et le Nord de Pau d'ici à 2023.

Ce projet ambitieux, d'un coût total d'investissement de 51 millions d'euros, est soutenu par l'ADEME (Agence de la transition écologique) et par la Région Nouvelle-Aquitaine via le fonds FEDER.

Il bénéficie aux entreprises locales dont les principales (MAS, SOGEBA, SNATP) sont à pied d'œuvre pour relancer leur activité dans le respect des contraintes sanitaires imposées suite à la crise de la CoViD 19.

Merci de bien vouloir diffuser cette information dans vos prochaines éditions.

Contact presse : Isabelle Deluga / 05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr